CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 22 octobre 2018 à 19h00

Salle Polyvalente,
1 rue Saint-Benoit
44 290 MASSERAC

Procès-Verbal de séance valant compte-rendu

Mot d'accueil :
En introduction, M. Fabrice SANCHEZ, Maire de Masserac, présente les caractéristiques de la commune, rurale et dynamique.

Ouverture de la séance à 19h15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Lionel JOUNEAU est nommé secrétaire de séance.

QUORUM :

Etaient présents :

ALLAIRE : M. Jean-François MARY, Mme Christiane CAVARO, Maryse PARIS.
AVESSAC : M. Alain BOUGOUIN, Mme Catherine POIDEVIN.
BAINS-sur-OUST : Jean-Marc CARREAU.
BEGANNE : M. Bernard RYO.
BRUC-sur-AFF : M. Philippe ESLAN.
CONQUEREUIL : M. Jean PERRAUD.
FEGREAC : M. Yvon MAHE, Mme Marie-Thérèse PANHELEUX.
GUEMENE-PENFAO : M. Yannick BIGAUD, Mme Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, M. Pierre LE GUILY.
LA CHAPELLE-de-BRAIN : M. Dominique JULAUD.
LES FOUGERETS : M. Alain GREFFION.
MASSERAC : M. Fabrice SANCHEZ.
PIERRIC : M. Claude LEVANT.
PIPRIAC : M. Marcel BOUVIER, Mme Claudine BERTIN, M. Franck PICHOT.
PLESSE : M. Gilles BERTRAND, Mme Marie-Odile POULIN, M. Bernard LEBEAU, M. Rémi BESLE.
REDON : M. Pascal DUCHÊNE, M. Louis LE COZ, Mme Sylvie MASSICOT, M. François GERARD.
RENAC : M. Patrick BAUDY.
RIEUX : M. André FONTAINE.
SAINT-JACUT-LES-PINS : M. Christophe ROYER.
SAINT-JEAN-la-POTERIE : M. Michel PIERRE.
SAINT NICOLAS-de-REDON : M. Dominique CHAUVIERE, Mme Marie-Françoise MARTEL.
SAINT-PERREUX : M. Lionel JOUNEAU.
SAINT-JUST : M. Daniel MAHE.
SAINTE-MARIE : Mme Françoise BOUSSEKEY, M. Daniel GLOUX.
SIXT-sur-AFF : M. René RIAUD.
SAINT-VINCENT-SUR-OUST : Mme Yvette ANNEE.
THEHILLAC : M. Christian LEMEE.

Etaient excusés :

M. Marc DERVAL, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pourvoir à M. Jean-Marc CARREAU).
Mme Martine MAULAVE, délégué de BAINS-SUR-OUST.
M. Michel RENOUL, délégué de LANGON (donne pouvoir à M. Jean-François MARY).
Mme Rose-Line PREVERT, déléguée de LIEURON (donne pouvoir à M. Dominique JULAUD).
M. Gérard PROVOST, délégué de PEILLAC (donne pouvoir à M. Alain GREFFION).
Mme Françoise FOUCHET, déléguée de REDON (donne pouvoir à M. Pascal DUCHENE).
M. Emile GRANVILLE, délégué de REDON.
Mme Delphine PENOT, déléguée de REDON.
Mme Marie-Claude JUHEL, déléguée de REDON (donne pouvoir à M. François GERARD).
Mme Paulette BEULÉ, déléguée de RIEUX (donne pouvoir à André FONTAINE).
Philippe LOUET, délégué de SAINT-GANTON.
Patrick GICQUEL, délégué de SAINT GORGON (donne pouvoir à Mme Yvette ANNÉE).
M. Bernard CAMUS, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à M. Dominique CHAUVIERE).
Mme Amanda BLANCHARD, déléguée de SIXT-SUR-AFF.

DELIBERATIONS :

1. ADMINISTRATION GENERALE : 4

- CC_2018_157_Dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire de l'Ouest 4
- CC_2018_158_Commissions Communautaires : Mise à jour des intitulés et liste des membres 7
- CC_2018_159_S.M.I.C.T.O.M. des Pays de Vilaine : approbation de la modification statutaire 23

2. ECONOMIE : 24

- CC_2018_160_Rieux – Parc d'activités Bourgneuf – Bâtiment BG 8 – Report de loyers – Société AMADEITE 24
- CC_2018_161_Saint-Nicolas-de-Redon – Parc d'activités Les Bauches – Société CLIC N' PUCES – Remboursement de charges 25

3. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE : 26

- CC_2018_162_Exercice 2018 – Budget administration générale – Décision modificative n° 3. 26
- CC_2018_163_Budget Administration Générale – Actualisation des crédits de paiement 27
- CC_2018_164_Piscine Sports-Loisirs de Redon - Chèque culture sport – Modalités exceptionnelles de prise en charge en 2018 28
- CC_2018_165_Budget Administration Générale – Reprise de provision pour risques d'impayés 29
- CC_2018_166_Marchés Publics : travaux de réhabilitation d'une friche industrielle à Redon... 30

QUESTIONS DIVERSES

1. **ADMINISTRATION GENERALE :**
   - CC_2018_157_Dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire de l'Ouest

Monsieur Jean-François MARY, Président, donne lecture du rapport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du Préfet de Loire-Atlantique en date du 24 juin 2011 portant création du Syndicat Mixte Aéroportuaire,
VU la convention Etat-Collectivités du 3 décembre 2010,
VU le décret 2010-1699 du 29 décembre 2010, relatif à la concession aéroportuaire des aérodromes de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire Montoir,
VU la convention tripartite Etat – Syndicat Mixte Aéroportuaire – Aéroports du Grand Ouest du 29 juillet 2011,
VU la convention Etat – Syndicat Mixte Aéroportuaire pour la réalisation de la desserte routière de l'aéroport du Grand Ouest du 1er août 2011,
VU les statuts du Syndicat Mixte Aéroportuaire,
VU les délibérations des collectivités membres du Syndicat Mixte Aéroportuaire au titre de sa Compétence Générale, désignant leurs délégués et leurs suppléants au Comité syndical,
VU l'élection en date du 20 novembre 2017 de Monsieur Philippe GROSVALET à la Présidence du Syndicat Mixte Aéroportuaire,
VU la délibération du 20 novembre 2017 du Syndicat Mixte Aéroportuaire portant délégation du Comité Syndical au Bureau et au Président pour l'ensemble des compétences générale et spécifique,
VU la délibération CC_2012_26 du 24/09/2012 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon, par laquelle la collectivité confirme son adhésion au syndicat Mixte Aéroportuaire pour l'exercice de sa seule Compétence Générale ;
VU la délibération CC_2014_29 du 12/05/2014, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon qui désigne M. Jean-François MARY délégué titulaire et Mme Françoise BOUSSEKEY déléguée suppléante pour siéger au comité syndical.

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte Aéroportuaire a été créé pour la mise en œuvre d'études en rapport avec la plate-forme aéroportuaire de l'aéroport du Grand Ouest, le suivi de la concession aéroportuaire et la participation au financement de l'opération de la plate-forme aéroportuaire.
CONSIDERANT la décision gouvernementale en date du 17 janvier 2018 d'abandonner le projet d'aménagement de l'aéroport du Grand Ouest sur la zone d'aménagement différé de Notre Dame des Landes,
CONSIDERANT que le Syndicat Mixte Aéroportuaire, réuni en Comité Syndical en formation « Compétence Générale », le 25 septembre 2018 à l'Hôtel du département de Loire-Atlantique, à Nantes a valablement délibéré pour

- **AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte Aéroportuaire à engager les démarches pour préparer la dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire suite à la décision gouvernementale du 17 janvier 2018.

- **AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte Aéroportuaire à verser aux 6 collectivités financeurs du projet un montant global de 2 846 776.06 € correspondant à l'excédent entre les appels de fonds prévisionnels votés au titre de la compétence spécifique et les versements effectivement effectués conformément au tableau ci-dessous, en application d'une clé de répartition mentionnée dans les statuts :

Région des Pays de la Loire	996 371,62 €
Région Bretagne	711 694,02 €
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	569 355,21 €
Nantes Métropole	441 250,29 €
CARENE	71 169,40 €
CAP Atlantique	56 935,52 €
	TOTAL 2 846 776,06 €

- **AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte Aéroportuaire, une fois le remboursement de l'Etat effectué, de verser aux 6 collectivités financeurs du projet un montant proportionnel correspondant aux avances remboursables relatives à la participation financière à la concession ainsi qu'à la desserte routière. Cette ventilation s'effectuera conformément au tableau ci-dessous, en application de la clé de répartition mentionnée dans les statuts :

	Nb délégués	Part du Financement
Région Pays-de-la-Loire	14	35%
Région Bretagne	10	25%
Conseil général de Loire-Atlantique	8	20%
Nantes-métropole	6	15,5%
CARENE	2	2,5%
CAP ATLANTIQUE	2	2%
Total	42	100%

- **DECIDER** que l'actif et le passif résiduels du Syndicat Mixte Aéroportuaire constatés au moment de sa dissolution seront répartis entre les collectivités adhérentes selon les clés de répartition mentionnées dans ses statuts telles que reprises ci-dessous :
  Compétence Générale (répartition proportionnelle à la répartition du nombre de délégués) :

PARTICIPATIONS EN FONCTIONNEMENT		
nombre de délégués au Comité Syndical		%
Région Pays-de-la-Loire	**14**	23,73%
Région Bretagne	**10**	16,95%
Département de Loire-Atlantique	**8**	13,56%
Nantes-Métropole	**6**	10,17%
CARENE	**2**	3,39%
CAP Atlantique	**2**	3,39%
Département d'Ille-et-Vilaine	**1**	1,69%
Départementdu Maine-et-Loire	**1**	1,69%
Département de Mayenne	**1**	1,69%
Département du Morbihan	**1**	1,69%
Communauté d'Agglomération d'Angers-Loire-Métropole	**1**	1,69%
Communauté d'Agglomération de Rennes-Métropole	**1**	1,69%
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	**1**	1,69%
Communauté de Communes de la Région de Blain	**1**	1,69%
Communauté Estuaire et Sillon	**2**	3,39%
Communauté de Communes d'Erdre-et-Gesvres	**2**	3,39%
Communauté de Communes de la Région de Nozay	**1**	1,69%
Communauté de Communes de Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois	**1**	1,69%
Communauté de Communes du Pays de Redon	**1**	1,69%
Communauté de Communes de Chateaubriant - Derval	**2**	3,39%
	59	100,00%

Dans l'hypothèse où des éléments du bilan identifiables au titre de la compétence spécifique subsisteraient au 31 décembre 2018, ils seront ventilés selon la répartition statutaire concernée.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire du Grand Ouest selon les conditions et modalités précisés ci-dessous.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, de signer tout acte afférent à cette décision.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions à l'unanimité avec 52 VOIX POUR.

- CC_2018_158_Commissions Communautaires : Mise à jour des intitulés et liste des membres

Monsieur Jean-François MARY, Président, donne lecture du rapport,

VU la délibération 2014_04, en date du 12 mai 2014, par laquelle le Conseil Communautaire a validé la création et la composition de 13 commissions de travail ;

VU la délibération 2016_51, en date du 27 juin 2016 du Conseil Communautaire portant accord sur l'extension du périmètre communautaire à la commune de Les Fougerêts à compter du 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 9 décembre 2016, portant extension du périmètre de la communauté de communes du Pays de Redon à la commune de Les Fougerêts **;**

VU la délibération CC_2017_012 en date du 27 février 2017, par laquelle le Conseil Communautaire valide les nouvelles dénominations et compositions des commissions communautaires ;

CONSIDERANT les évolutions de compétences récentes à savoir la promotion de la santé dans le cadre de l'animation territoriale de santé, l'action sociale d'intérêt communautaire par le service du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ;

CONSIDERANT les mouvements, départs, démissions d'un certain nombre de membres des commissions ;

Il est proposé de renommer et de recomposer les commissions selon le tableau présenté en annexe.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider les nouvelles dénominations des 13 commissions de travail communautaires ;**
- **De valider les nouvelles compositions des 13 commissions de travail communautaires ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la réorganisation des commissions décidée.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 52 VOIX POUR

Annexe CC_2018_158_ : Commissions Communautaires – mise à jour des intitulés et membres des commissions

A. COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES :

Affaires Culturelles		
COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	JAN	Didier
AVESSAC	BONNAMY	Dominique
AVESSAC	DU PLESSIS	Hubert
BAINS-SUR-OUST	HEMERY	Dominique
CONQUEREUIL	PERRIGOT	Jeanne-Marie
FEGREAC	PANHELEUX	Marie-Thérèse
GUEMENE-PENFAO	LE GUILY	Pierre
LES FOUGERETS	DANILO	Christophe
LIEURON	PERRET-LE BLET	Chantal
PEILLAC	KERGAL	Norbert
PIERRIC	PEUZE	Audrey
PIPRIAC	BERTIN	Claudine
PIPRIAC	PICHOT	Franck
PLESSE	GORON	Gérard
REDON	CLODIC	Nelly
REDON	**DROGUET**	**Marc**
REDON	DUCHENE	Pascal
REDON	*LUGUE*	*Jean-François*
RIEUX	ROUXEL	Julien
SAINTE-MARIE	COMMUNAL	Karine
SAINT-GANTON	TIGER	Pierre
SAINT-JACUT-LES-PINS	STEVANT	Béatrice
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	MEUNIER	Pierre-Vincent
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	BAUDAIRE	Annie
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	*CHAUVIERE*	*Dominique*
SAINT-PERREUX	GUILLEVIC	Richard

B. COMMISSION ENVIRONNEMENT ET NOUVELLES COMPETENCES :

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	JAN	Didier
AVESSAC	BOUGOUIN	Alain
BAINS-SUR-OUST	CARREAU	Jean-Marc
BEGANNE	SOUCHET	Yvonnick
BRUC SUR AFF	ESLAN	Philippe
CONQUEREUIL	BOURGEON	Yves
FEGREAC	**MAHE**	**Yvon**
GUEMENE-PENFAO	LEGENDRE	Daniel
LANGON	PLESSIS	Eugène
LES FOUGERETS	GREFFION	Alain
LIEURON	MOISON	Daniel
MASSERAC	SANCHEZ	Fabrice
PEILLAC	MORILLE	Laurent
PIERRIC	LEVANT	Claude
PIPRIAC	PITRE	Roger
PLESSE	BERTRAND	Gilles
PLESSE	BESLE	Rémi
REDON	GERARD	François
REDON	GRANVILLE	Emile
REDON	GUILLAUME	Jean-Luc
REDON	LUGUE	Jean-François
RIEUX	TORLAY	René
SAINT GANTON	GEFFLOT	Bernard
SAINT GORGON	BREGER	Guénaël
SAINTE MARIE	BOUSSEKEY	Françoise
SAINTE-MARIE	HEDAN	Yves
SAINT-JACUT-LES-PINS	DENOUAL	Jean-Yves
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	EUZENAT	Albert
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	GUIHARD	Albert
SAINT-PERREUX	*KERVADEC*	*Patrice*
SAINT-PERREUX	LERAI	Gildas
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	HALLIER	Jean
SIXT SUR AFF	JOUIN	Alain
THEHILLAC	HAUROGNE	Gilles

C. COMMISSION ESPACES NATURELS :

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	JAOUEN	Armand
ALLAIRE	PARIS	Maryse
BAINS-SUR-OUST	CARREAU	Jean-Marc
BEGANNE	DE LANTIVY	François
CONQUEREUIL	PERRAUD	Jean
FEGREAC	**MAHE**	**Yvon**
GUEMENE-PENFAO	LEGENDRE	Daniel
LA CHAPELLE-DE-BRAIN	MAHE	Pascal
LES FOUGERETS	DANILO	Christophe
MASSERAC	CLAVIER	Régis
PEILLAC	DUPRE	Robert
PLESSE	TROLARD	Ludovic
REDON	CROGUENNEC	André
REDON	GUILLAUME	Jean-Luc
REDON	JUHEL	Marie-Claude
RIEUX	FONTAINE	André
SAINT GANTON	*HERVÉ*	*Stéphanie*
SAINT PERREUX	JOUNEAU	Lionel
SAINTE-MARIE	HEDAN	Yves
SAINT-JACUT-LES-PINS	DENOUAL	Jean-Yves
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	LUMEAU	Dominique
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	MAHE	Cyrille
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	ANNEE	Yvette
THEHILLAC	DUVAL	Gilbert

D. COMMISSION DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	MARY	Jean-François
AVESSAC	BOURGEON	Christian
BAINS-SUR-OUST	DERVAL	Marc
BAINS-SUR-OUST	GERARD	Joseph
BEGANNE	RYO	Bernard
CONQUEREUIL	PERRAUD	Jean
FEGREAC	JACOBERT	Serge
~~GUEMENE-PENFAO~~	~~FERRE~~	~~Michel~~
GUEMENE-PENFAO	LE GUILY	Pierre
LA CHAPELLE-DE-BRAIN	JULAUD	Dominique
LES FOUGERETS	GREFFION	Alain
PEILLAC	JEGOU	Philippe
PIERRIC	MIGOT	Patrice
PIPRIAC	CARIO	Jean
PLESSE	LEBEAU	Bernard
REDON	DUCHENE	Pascal
REDON	EVAIN	Martine
REDON	FOUCHET	Françoise
REDON	GERARD	François
REDON	MASSICOT	Sylvie
RENAC	BAUDY	Patrick
RIEUX	BEULE	Paulette
SAINT JUST	PIGRE	Caroline
SAINTE MARIE	**BOUSSEKEY**	**Françoise**
SAINT-JACUT-LES-PINS	ROYER	Christophe
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	EUZENAT	Albert
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	CHAUVIERE	Dominique
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	LAMARQUE	Dominique
SAINT-PERREUX	JOUNEAU	Lionel
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	~~ANNEE~~ LE BOTERFF	~~Yvette~~ Pierrick
SIXT SUR AFF	BLANCHARD	Amanda
THEHILLAC	LEMEE	Christian

E. COMMISSION DEVELOPPEMENT URBAIN :

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	JAOUEN	Armand
AVESSAC	BOUGOUIN	Alain
BAINS SUR OUST	MAULAVE	Martine
BEGANNE	LANSSENS	Claude
BRUC SUR AFF	ESLAN	Philippe
CONQUEREUIL	MOREL	François
FEGREAC	COTTIN	Daniel
FEGREAC	MARCHAND	Cécile
GUEMENE PENFAO	HOULLIER	Marie-Christine
LA CHAPPELLE DE BRAIN	JULAUD	Dominique
LES FOUGERETS	CHESNAIS	Yannick
LIEURON	PREVERT	Rose Line
MASSERAC	LAFORGE	Stéphanie
PEILLAC	MACE	Jean-Pierre
PIPRIAC	**BOUVIER**	**Marcel**
PLESSE	TROLARD	Ludovic
REDON	FOUCHET	Françoise
REDON	GRANVILLE	Emile
REDON	JUHEL	Marie-Claude
REDON	LE COZ	Louis
REDON	PONDARD	Gilles
RIEUX	ROUXEL	Julien
SAINTE-MARIE	GLOUX	Daniel
SAINT-GANTON	LOUET	Philippe
SAINT-JACUT-LES-PINS	TUAL	Ambroise
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	BEHAGLE	Georges
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	GAUDIN	Frédérique
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	GUIHARD	Albert
SAINT-PERREUX	BODIGUEL	Charles
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	LE BOTERFF	Charles
SIXT-SUR-AFF	RIAUD	René
THEHILLAC	DUVAL	Gilbert

F. COMMISSION INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE, ECONOMIE DU SECTEUR AGRICOLE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	CAVARO	Christiane
AVESSAC	DU PLESSIS	Hubert
~~*AVESSAC*~~	~~*POIDEVIN*~~	~~*Catherine*~~
BAINS-SUR-OUST	MAULAVE	Martine
FEGREAC	JACOBERT	Serge
LES FOUGERETS	CANCOUET	Patrick
LIEURON	SIMON	Claude
PEILLAC	HALLIER	Gérard
PIERRIC	LEVANT	Claude
PLESSE	LEBEAU	Bernard
REDON	GERARD	François
REDON	GUILLAUME	Jean-Luc
SAINT GANTON	*LOUET*	*Philippe*
SAINTE-MARIE	CHEVREL	Nicole
SAINT-JACUT-LES-PINS	HOUDART	Aurélie
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	**PIERRE**	**Michel**
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	RIAUD	Roseline
SAINT-PERREUX	THEOU	Marie-Thérèse
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	HALLIER	Jean
THEHILLAC	LEMEE	Christian

G. COMMISSION PETITE ENFANCE - SANTE – ***SOCIAL***

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	CAVARO	Christiane
ALLAIRE	PARIS	Maryse
AVESSAC	POIDEVIN	Catherine
BAINS-SUR-OUST	MAULAVE	Martine
BAINS-SUR-OUST	MORICE	Nathalie
BEGANNE	GUGUIN	Anne
CONQUEREUIL	PERRIGOT	Jeanne-Marie
FEGREAC	MARCHAND	Cécile
GUEMENE-PENFAO	DE DEYN	Florence
LES FOUGERETS	HEDAN	Christelle
LIEURON	GILLARD	Claudine
PEILLAC	MARSAC	Yolande
PIERRIC	HAMON	Nathalie
PIERRIC	MOREAU	Sabrina
PIPRIAC	BERTIN	Claudine
PIPRIAC	PICHOT	Franck
PLESSE	FERAND	Christine
PLESSE	POULIN	Marie-Odile
REDON	DENIGOT	Géraldine
REDON	PENOT	Delphine
REDON	TORLAY	Maria
RIEUX	FONTAINE	André
SAINTE-MARIE	CHEVREL	Nicole
SAINT-GANTON	COTTAIS	Fabienne
SAINT-GORGON	LESOURD	Marie-Claire
SAINT-JACUT-LES-PINS	NAEL	Marie-Paul
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	DEVILLIERS	Béatrice
SAINT-JUST	MAHE	Daniel
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	BAUCHET	Annie
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	MARTEL	Marie-Françoise
SAINT-PERREUX	*THEOU*	*Marie-Thérèse*
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	**ANNEE**	**Yvette**
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	DAVID	Nadège
SIXT-SUR-AFF	BLANCHARD	Amanda
THEHILLAC	LELEU	Cyrille

H. COMMISSION FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	MARY	Jean-François
AVESSAC	BIHAN	Marzina
BAINS-SUR-OUST	DERVAL	Marc
BAINS-SUR-OUST	GERARD	Joseph
BEGANNE	LANSSENS	Claude
LES FOUGERETS	THOMAS	Marc
MASSERAC	MASETTO	Bruno
PEILLAC	JEGOU	Philippe
PIPRIAC	CARIO	Jean
PLESSE	BERTRAND	Gilles
REDON	CROGUENNEC	André
REDON	**LE COZ**	**Louis**
RIEUX	HUET	Denis
SAINTE MARIE	BOUSSEKEY	Françoise
SAINT-JACUT-LES-PINS	ROYER	Christophe
SAINT-PERREUX	JOUNEAU	Lionel
THEHILLAC	LEMEE	Christian

I. COMMISSION PISCINES ET ACTIVITES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	CAVARO	Christiane
AVESSAC	*POIDEVIN*	*Catherine*
BAINS-SUR-OUST	HEMERY	Dominique
BAINS-SUR-OUST	MORICE	Nathalie
BEGANNE	LECOMTE	Valérie
FEGREAC	MARAY	Ronan
LANGON	BRETEL	Jean-Yves
LES FOUGERETS	DANILO	Christophe
LIEURON	SIMON	Claude
PEILLAC	KERGAL	Norbert
PIERRIC	COUTANT	Florent
PIPRIAC	BERTIN	Claudine
PLESSE	BESLE	Rémi
PLESSE	POULIN	Marie-Odile
REDON	QUELARD	Benoit
RENAC	BAUDY	Patrick
RIEUX	KERROUAULT	Véronique
SAINT NICOLAS DE REDON	CAMUS	Bernard
SAINT-JACUT-LES-PINS	**ROYER**	**Christophe**
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	GLET	Jany
SAINT-PERREUX	BODIGUEL	Charles
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	LE BOTERFF	Pierrick
THEHILLAC	MACE	Gérard

J. PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	JAOUEN	Armand
AVESSAC	AUBIN	Yvonnick
BAINS-SUR-OUST	BLANCHAIS	Jean-Loïc
BAINS-SUR-OUST	RENAUD	Philippe
BEGANNE	DE LANTIVY	François
BRUX-SUR-AFF	RAZE	Marc
CONQUEREUIL	MARTIN	Jean-François
FEGREAC	COTTIN	Daniel
GUEMENE-PENFAO	HOULLIER	Marie-Christine
LA CHAPPELLE DE BRAIN	LIENARD	Bruno
LANGON	PLESSIS	Eugene
LES FOUGERETS	VILLET	Yannick
LIEURON	BRIAND	Thierry
MASSERAC	RICORDEL	Julien
PEILLAC	PROVOST	Gérard
PIERRIC	LEVANT	Claude
PIPRIAC	BOUVIER	Marcel
PIPRIAC	CHEVAL	Alain
PLESSE	BERTRAND	Gilles
REDON	CROGUENNEC	André
REDON	GRANVILLE	Emile
REDON	PONDARD	Gilles
RIEUX	TORLAY	René
SAINT JACUT LES PINS	DENOUAL	Jean-Yves
SAINTE-MARIE	BOUSSEKEY	Françoise
SAINTE-MARIE	GLOUX	Daniel
SAINT-GANTON	LOUET	Philippe
SAINT-GORGON	GICQUEL	Patrick
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	EUZENAT	Albert
SAINT-JUST	BAUDU	Gérard
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	CAMUS	Bernard
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	CONCINA	Michel
SAINT-PERREUX	BODIGUEL	Charles
SAINT-PERREUX	LERAI	Gildas
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	HALLIER	Jean
SIXT SUR AFF	**RIAUD**	**René**
THEHILLAC	DUVAL	Gilbert

K. TOURISME ET PORTS :

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	PARIS	Maryse
AVESSAC	BONNAMY	Dominique
BAINS-SUR-OUST	MAULAVE	Martine
BEGANNE	RYO	Bernard
FEGREAC	PANHELEUX	Marie-Thérèse
GUEMENE-PENFAO	BIGAUD	Yannick
LES FOUGERETS	GREFFION	Alain
PEILLAC	MEAUDE	Bérénice
PIPRIAC	BOUVIER	Marcel
PLESSE	BESLE	Rémi
REDON	ALBERT	Françoise
REDON	FOUCHET	Françoise
REDON	JUHEL	Marie-Claude
REDON	LE COZ	Louis
REDON	LUGUE	Jean-François
REDON	PENOT	Delphine
REDON	PONDARD	Gilles
RIEUX	KERROUAULT	Véronique
RIEUX	*LORENT*	*Annick*
SAINT GANTON	*COTTAIS*	*Fabienne*
SAINT JUST	MAHE	Daniel
SAINT NICOLAS-DE-REDON	BAUDAIRE	Annie
SAINT PERREUX	BODIGUEL	Charles
SAINT-JACUT-LES-PINS	LE BRETON	Eugène
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	FOURNEL	Hélène
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	LE BOTERFF	Pierrick
THEHILLAC	MACE	Gérard

L. RESSOURCES HUMAINES, PROJET DE TERRITOIRE ET MUTUALISATION

COMMUNE	NOM	PRENOM
AVESSAC	BOURGEON	Christian
BAINS-SUR-OUST	DERVAL	Marc
BAINS-SUR-OUST	GERARD	Joseph
BEGANNE	SOUCHET	Yvonnick
BRUC-SUR-AFF	ESLAN	Philippe
FEGREAC	PANHELEUX	Marie-Thérèse
GUEMENE-PENFAO	HOULLIER	Marie-Christine
LA CHAPPELLE DE BRAIN	LIENARD	Bruno
LANGON	**RENOUL**	**Michel**
LES FOUGERETS	GREFFION	Alain
LIEURON	PREVERT	Rose Line
PEILLAC	JEGOU	Philippe
PIPRIAC	CHEVAL	Alain
PIPRIAC	GLEMAU	Jean-Yves
PLESSE	BERTRAND	Gilles
PLESSE	MEZIERE	Aurélie
REDON	CROGUENNEC	André
REDON	GRANVILLE	Emile
REDON	QUELARD	Benoit
SAINT GANTON	LOUET	Philippe
SAINTE-MARIE	GLOUX	Daniel
SAINT-JACUT-LES-PINS	METAYER	Franck
SAINT-JACUT-LES-PINS	EUZENAT	Albert
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	GUERCHET	Pascal
SAINT-PERREUX	JOUNEAU	Lionel
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	HAROSTEGUY	Bénédicte
THEHILLAC	HAUROGNE	Gilles

M. AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MOBILITES ET NUMERIQUE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ALLAIRE	JAN	Didier
ALLAIRE	JAOUEN	Armand
ALLAIRE	MARY	Jean-François
AVESSAC	AUBIN	Yvonnick
BAINS-SUR-OUST	CARREAU	Jean-Marc
BAINS-SUR-OUST	MAULAVE	Martine
BEGANNE	SOUCHET	Yvonnick
BRUC SUR AFF	ESLAN	Philippe
FEGREAC	JACOBERT	Serge
GUEMENE-PENFAO	HOULLIER	Marie-Christine
GUEMENE-PENFAO	LE GUILY	Pierre
LA CHAPELLE-DE-BRAIN	JULAUD	Dominique
LANGON	RENOUL	Michel
LES FOUGERETS	CHESNAIS	Yannick
LIEURON	PREVERT	Rose Line
MASSERAC	SANCHEZ	Fabrice
PEILLAC	MACE	Jean-Pierre
PIERRIC	LECOQ	Valérie
PIPRIAC	BOUVIER	Marcel
PIPRIAC	GLEMAU	Jean-Yves
PIPRIAC	PICHOT	Franck
PLESSE	**BERTRAND**	**Gilles**
REDON	CARPENTIER	Jacques
REDON	DUCHENE	Pascal
REDON	GERARD	François
REDON	GRANVILLE	Emile
REDON	JUHEL	Marie-Claude
RIEUX	ROUXEL	Julien
SAINT GANTON	LOUET	Philippe
SAINT-JACUT-LES-PINS	ROYER	Christophe
SAINT-JACUT-LES-PINS	TUAL	Ambroise
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	EUZENAT	Albert
SAINT-JEAN-LA-POTERIE	GIRARD-CABOURG	Catherine
SAINT-NICOLAS-DE-REDON	GUIHARD	Albert
SAINT-PERREUX	JOUNEAU	Lionel
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	ANNEE	Yvette
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	LE BOTERFF	Pierrick
SAINT-VINCENT-SUR-OUST	SIMON	Nicolas
THEHILLAC	LELEU	Cyrille

- CC_2018_159_S.M.I.C.T.O.M. des Pays de Vilaine : approbation de la modification statutaire

Monsieur Yvon MAHE, Vice-Président délégué à l'Environnement, donne lecture du rapport,

Compte-tenu du déménagement des bureaux du SMICTOM des Pays de Vilaine de Guichen à Pipriac,

VU la délibération d'adhésion au SMICTOM des Pays de Vilaine CC_2013_27 prise le 25/11/2018 par le Conseil Communautaire ;
VU la délibération du 27 juin 2018, du SMICTOM des Pays de Vilaine, portant modification des statuts du syndicat ;

Considérant que la modification statutaire doit être approuvée par les Conseils Communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal adhérents ;
Considérant la modification statutaire présentée ci-dessous :

Article 4 - Siège et durée
Le siège du syndicat est fixé à la Maison Communautaire, 36 rue de l'avenir, 35550 PIPRIAC.
La durée du syndicat est illimitée.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la modification statutaire du SMICTOM Pays de Vilaine,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette décision.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 52 VOIX POUR

2. **ECONOMIE :**
   - CC_2018_160_Rieux – Parc d'activités Bourgneuf – Bâtiment BG 8 – Report de loyers – Société AMADEITE

Monsieur Jean-François Mary, présente la délibération. Il précise que le repreneur indique qu'il y a une baisse d'activité. L'accord était basé sur la non perception de loyers sur la durée d'installation. Les loyers seront ensuite lissés sur plusieurs années.

Sans commentaire des participants à la séance, Monsieur Jean-François MARY, Président, donne lecture du rapport,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le bail commercial conclu entre la Communauté d'Agglomération et l'entreprise CIMAPREM le 1er mars 2013, portant sur le bâtiment dit « BG8 » d'une superficie de 1673,77 m², édifié sur les parcelles cadastrées YN 147 et 148 (6140m²), sis 146 rue Joseph Rouxel Parc d'activités du Bourgneuf à Rieux ;

CONSIDERANT le jugement du 27 septembre 2017 ouvrant une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de l'entreprise CIMAPREM ;

CONSIDERANT le jugement du 23 mai 2018 autorisant la cession des actifs de l'entreprise CIMAPREM au profit de la société AMADEITE et fixant la date d'entrée en jouissance au 24 mai 2018 ;

CONSIDERANT le transfert du bail commercial conclu avec l'entreprise CIMAPREM le 1er mars 2013 au profit de l'entreprise AMADEITE en vertu de l'article L642-7 du Code du Commerce ;
CONSIDERANT le montant du loyer à savoir 44 467,50 € HT annuel hors charges ;

CONSIDERANT les échanges intervenus entre Redon Agglomération et la société AMADEITE actant un report de paiement des six premiers mois de loyers sous réserve de leur réintégration dans les loyers futurs ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver les conditions de report de loyers décrites ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes concourant à la mise en œuvre de cette décision.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 52 VOIX POUR

- CC_2018_161_Saint-Nicolas-de-Redon – Parc d'activités Les Bauches – Société CLIC N' PUCES – Remboursement de charges

Monsieur Jean-François Mary, présente la délibération.

Sans commentaire des participants à la séance, Monsieur Jean-François MARY, Président, donne lecture du rapport,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le bail conclu entre la Communauté d'Agglomération et la société CLIC N' PUCES le 1er mai 2009, portant sur le bâtiment dit « BG6 » d'une superficie de 580 m² environ, sis 5 rue des Tilleuls Parc d'activités Les Bauches à Saint-Nicolas-de-Redon ;

CONSIDERANT la nécessité pour la société CLIC N'PUCES de procéder à des travaux sur le quai de déchargement dans la mesure où ce dernier faisait l'objet d'une malfaçon ;

CONSIDERANT l'accord de Redon Agglomération quant à la réalisation de ces travaux et à la prise en charge par la Communauté d'Agglomération du montant HT des travaux en qualité de propriétaire ;

CONSIDERANT l'urgence de la réalisation desdits travaux, la société CLIC N' PUCES à procéder à l'avance du montant des frais ;
CONSIDERANT les factures transmises par la société CLIC N' PUCES à savoir une facture de l'entreprise Société Redonnaise de Préfabrication d'un montant de 1 519,79€ HT, une facture de l'entreprise Pays de Vilaine Electricité d'un montant de 542,08€ HT et une facture de l'entreprise EXPRESSO d'un montant de 9 474,50€ HT représentant un montant total de 11 536,37 € HT ;

CONSIDERANT les échanges intervenus entre Redon Agglomération et la société CLIC N' PUCES actant le remboursement du montant HT des travaux ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver les conditions de remboursement de charges décrites ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes concourant à la mise en œuvre de cette décision ;**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 52 VOIX POUR

3. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE :

- CC_2018_162_Exercice 2018 – Budget administration générale – Décision modificative n° 3

Monsieur Jean-François Mary, présente la délibération. Et rappel l'invitation pour l'inauguration du nouveau Mutli-Accueil Le Coquelicot du Pipriac.

Sans commentaire des participants à la séance, Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président en charge des finances et des marchés publics, donne lecture du rapport,

Pour le budget administration générale : Décision modificative n° 3

SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 21 chap. 120	Immobilisations corporelles Opération d'équipement n° 120	-130 000.00 130 000.00			
	Total Dépenses réelles	**0.00**		**Total Recettes réelles**	**0.00**
OPERATIONS D'ORDRE					
	Total Dépenses d'ordre	**0.00**		**Total Recettes d'ordre**	**0.00**
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**0.00**		**TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT**	**0.00**

La décision modificative n° 3 comporte l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 130 000 €, au titre de l'opération 120 – Multi-accueil de Pipriac. Ces crédits de paiement, initialement envisagés sur l'exercice 2019, doivent être inscrits compte-tenu des opérations de solde de marchés en cours.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par redéploiement de crédits à compter du chapitre 21.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° CC_2017_029 du 26 mars 2018 portant approbation du budget primitif 2018,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

CONSIDERANT le document technique de la décision modificative de l'exercice 2018 soumis à l'assemblée délibérante, respectant la nomenclature budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT les modalités de vote proposées, à savoir au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, du chapitre et opération (hors budgets annexes lotissements) pour la section d'investissement, et sans vote formel sur chacun des chapitres,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la décision modificative n° 3 de l'exercice 2018 pour le budget administration générale.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette décision.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 52 VOIX POUR

- CC_2018_163_Budget Administration Générale – Actualisation des crédits de paiement

Monsieur Jean-François Mary, présente la délibération.

Sans commentaire des participants à la séance, Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président en charge des finances et des marchés publics donne lecture du rapport,

En application des articles L.2311 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a procédé à l'ouverture de plusieurs autorisations de programme sur le budget administration générale.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercices des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Au stade de la réception de l'ouvrage et des opérations de solde des marchés, il y a lieu d'actualiser les crédits de paiement :

		AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
N° AP		Pour mémoire AP votée, y compris ajustement	Révision N		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Antérieurs 2017	2017	2018	2019
			BP	DM2					
012010 /2010	MULTI ACCUEILS	6 640 059.06			6 640 059.06	4 825 073.45	469 678.44	1 209 820.00	135 487.17

Cette information est reprise en annexe II B2.1 du document technique de la décision modificative 2018.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-3,

CONSIDERANT les opérations de soldes sur les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'actualiser l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus,**
- **De préciser que les crédits correspondants sont ouverts à la décision modificative n°3 du budget administration générale.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions 52 VOIX POUR

- CC_2018_164_Piscine Sports-Loisirs de Redon - Chèque culture sport – Modalités exceptionnelles de prise en charge en 2018

Monsieur Jean-François Mary, présente la délibération.

Sans commentaire des participants à la séance, Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président en charge des finances et des marchés publics donne lecture du rapport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal de la commune de Redon du 28 juin 2018, portant création et définition des modalités du chèque culture sports,
VU la délibération du bureau communautaire n° B_2018_091 du 2 juillet 2018 élargissant les modes d'encaissement des recettes au chèque culture sports de la ville de Redon, pour les activités éligibles dispensées par le conservatoire et la piscine sports loisirs de Redon, et ce pour toute inscription à compter de la distribution aux familles bénéficiaires,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur,

CONSIDERANT la période d'inscription aux activités délivrées par la piscine sports loisirs de Redon, courant du mois de juin, pour assurer l'organisation des cours dès la rentrée de septembre,

CONSIDERANT la date de création effective de ce dispositif, par la ville de Redon,

CONSIDERANT les demandes de substitution de mode de paiement formulées, auprès de la piscine par des familles ayant déjà inscrit leur enfant, suite à la distribution des chèques début septembre,

CONSIDERANT les conditions de mise en œuvre arrêtées par la commune de Redon et reprises dans la délibération du bureau communautaire, notamment une acceptation pour des inscriptions à compter de septembre 2018 et une date limite de présentation par le bénéficiaire fixée au 21 octobre 2018,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de promouvoir l'initiative de la Ville de Redon, dans deux de ses établissements,

CONSIDERANT l'accord de la commune de Redon,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser le remboursement des familles ayant inscrit leur enfant avant la diffusion des chèques et en ayant fait la demande avant la date du 21 octobre 2018, contre remise du chèque culture loisirs de la Ville de Redon, au titre des activités éligibles,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

- **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 52 VOIX POUR**

- CC_2018_165_Budget Administration Générale – Reprise de provision pour risques d'impayés

Monsieur Jean-François Mary, présente la délibération.

Sans commentaire des participants à la séance, Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président en charge des finances et des marchés publics donne lecture du rapport,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,
VU la délibération du conseil communautaire n° CC_2011_10 du 11 avril 2011 portant constitution de la provision pour risques d'impayés sur la période 2007-2011 pour un montant cumulé de 24 000 €,
VU la délibération du conseil communautaire n° CC_2012_07 du 26 mars 2012 portant constitution de la provision pour risques d'impayés sur l'exercice 2012 à hauteur de 6 000 €,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC.2013-03 du 21 octobre 2013 portant constitution de la provision pour risques d'impayés sur l'exercice 2013 à hauteur de 6 000 €,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC.2015-44 du 16 novembre 2015 autorisant la reprise totale de la provision constituée pour 2007 et partielle pour les risques d'impayés 2008,

CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer transmis par Monsieur le Trésorier Municipal,

CONSIDERANT l'absence d'impayés pour les titres émis sur l'exercice 2008,

CONSIDERANT les sommes restantes à recouvrer sur les exercices 2009 à 2013, nettement inférieures aux provisions constituées,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la reprise totale de la provision pour risques d'impayés 2008 à hauteur de 7 194 €,**
- **D'approuver la reprise partielle des provisions pour risques d'impayés 2009-2013, à hauteur de 22 200 €, comme suit :**
  - **Risque d'impayés 2009 : 4 300 €,**
  - **Risque d'impayés 2010 : 3 500 €,**
  - **Risque d'impayés 2011 : 4 200 €,**
  - **Risque d'impayés 2012 : 4 900 €**
  - **Risque d'impayés 2013 : 5 300 €**
- **D'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette décision.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 52 VOIX POUR

- CC_2018_166_Marchés Publics : travaux de réhabilitation d'une friche industrielle à Redon

Monsieur Jean-François Mary, présente la délibération.

Sans commentaire des participants à la séance, Monsieur Louis LE COZ, Vice-Président en charge des finances et des marchés publics donne lecture du rapport,

L'objet de la consultation portait sur des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation d'une friche industrielle à Redon. L'avis de marché a été envoyé le 15 juin 2018 pour une remise des offres fixée au 23 juillet 2018, 12h.
La consultation, lancée en procédure adaptée, était décomposée en 12 lots, avec variantes obligatoires à chiffrer pour les lots 3 à 13 :

LOT N°3	TERRASSEMENTS-VRD avec variante obligatoire
LOT N°4	GROS-OEUVRE avec variante obligatoire
LOT N°5	CHARPENTE-BARDAGE METALLIQUE avec variante obligatoire
LOT N°6	METALLERIE avec variante obligatoire
LOT N°7	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM avec variante obligatoire
LOT N°8	MENUISERIES INTERIEURES avec variante obligatoire
LOT N°9	CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX-PLAFONDS avec variante obligatoire
LOT N°10	SOLS SOUPLES-CARRELAGES-FAIENCE avec variante obligatoire
LOT N°11	PEINTURE avec variante obligatoire
LOT N°12	ESCALIERS BOIS avec variante obligatoire
LOT N°13	PLOMBERIE-CVC avec variante obligatoire
LOT N°14	ELECTRICITE

Les lots n°1 (Désamiantage) et n°2 (Couverture) ont déjà fait l'objet d'une précédente consultation afin d'anticiper les délais de travaux de désamiantage. Le lot n° 1 a été notifié le 10 avril 2018 et le lot n°2 le 7 mai 2018.

A la date de réception des offres, 12 offres ont été reçues. Les lots 3, 5, 6 et 12 n'ayant reçu aucune offre, une nouvelle consultation a été lancée le 20 août avec une date de remise des offres fixée au 18 septembre 2018. Aucune offre n'a été reçue pour le lot n°5. Une nouvelle mise en concurrence est en cours pour ce lot.
L'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération, GALLET Architecte Urbaniste, a procédé à l'analyse des offres et a remis son rapport lors de la commission des marchés à procédures adaptés (commission MAPA).

Il est proposé de retenir les offres mieux disantes suivantes :

		Entreprises	Offre marché de base € HT	Variantes retenues			Montant total marché € HT
				Variante n°1	Variante n°2	Variante n°3	
LOT N°3	TERRASSEMENTS-VRD	LEMEE LTP	126 972,92 €	- 6 009,36 €	-	-	120 963,56 €
LOT N°4	GROS-OEUVRE	ACR	267 372,46 €	12 629,50 €	-	-	280 001,96 €
LOT N°5	CHARPENTE-BARDAGE METALLIQUE	**Infructueux**					- €
LOT N°6	METALLERIE	METALLERIE FRANCOIS	57 498,00 €	5 210,00 €	-	-	62 708,00 €
LOT N°7	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	MPO FENETRES	43 858,37 €	non retenue	non retenue	-	43 858,37 €
LOT N°8	MENUISERIES INTERIEURES	PARIS	31 190,80 €	- 10 164,00 €	-	-	21 026,80 €
LOT N°9	CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX-PLAFONDS	SOPI	67 707,90 €	non retenue	-	-	67 707,90 €
LOT N°10	SOLS SOUPLES-CARRELAGES-FAIENCE	ATLANTIC SOLS CONFORT	43 698,00 €	-	-	-	43 698,00 €
LOT N°11	PEINTURE	JOUNEAUX	59 603,36 €	57 583,25 €	non retenue	non retenue	117 186,61 €
LOT N°12	ESCALIERS BOIS	METALLERIE FRANCOIS	- €	25 598,00 €	-	-	25 598,00 €
LOT N°13	PLOMBERIE-CVC	ROQUET	73 392,82 €	non retenue	-	-	73 392,82 €
LOT N°14	ELECTRICITE	GERGAUD INDUSTRIE	125 833,39 €	-	-	-	125 833,39 €
						TOTAL € HT	**981 975,41 €**

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation et le rapport d'analyse des offres effectué par le maître d'œuvre,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus désignées,**
- **D'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ses conclusions avec 51 VOIX POUR

La séance prend fin à 20h15.

Fait à Redon, le 29 octobre 2018

« Certifié conforme »
par le Président,
Jean-François MARY